

## COMMUNE DE PIROU

(Manche)

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020 à 20h30

**Date de Convocation** : 10 novembre 2020 – **Date d’affichage** : 20 novembre 2020

Le mardi dix-sept novembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

**Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :**

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS Fafa, Mme Isabelle RAPILLY, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, M. Patrick LENORMAND, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY et Mme Sylvie CHRISTY

**Représentés :**

Mme Emilie ALIX représentée par Mme Sylvie CHRISTY

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 14 – Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR
---------------

- 1- Assainissement village de l'Eventard – divers achat de terrains
- 2- Avenants modification du temps de travail des adjoints administratifs contractuels
- 3- Camping
  - Piscine
  - Plantations
  - Sanitaire
  - Extension logiciel camping – réservation en ligne
- 4- Personnel communal
- 5- Consultation pour les produits d’entretien 2021
- 6- Consultation pour les fournitures administratives 2021
- 7- Budget commune – RAR 2020
- 8- Travaux divers
- 9- Vidéoprotection
- 10- Boulevard sous la Dune
- 11- Questions diverses

-----  
**Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 est approuvé à l’unanimité**  
-----

## Ajout de questions à l'ordre du jour

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour plusieurs points :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019 concernant le SDEAU50.
- Un devis concernant l'aménagement du Parc (plantation, gestion végétale et construction bois dans le parc de Pirou)

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de cette question à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- SDeau50 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019
- 2- Aménagement du Parc – Devis plantation, gestion végétale et construction bois dans le parc
- 3- Assainissement village de l'Eventard – divers achat de terrains
- 4- Avenants modification du temps de travail des adjoints administratifs contractuels
- 5- Camping
  - Piscine
  - Plantations
  - Sanitaire
  - Extension logiciel camping – réservation en ligne
- 6- Personnel communal
- 7- Consultation pour les produits d'entretien 2021
- 8- Consultation pour les fournitures administratives 2021
- 9- Budget commune – RAR 2020
- 10- Travaux divers
- 11- Vidéoprotection
- 12- Boulevard sous la Dune
- 13- Questions diverses

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1- SDeau50 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019

Madame le Maire présente au conseil le rapport du SDeau50 relatif au CLEP Créances/Pirou sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 pour avis.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'unanimité, approuve le rapport 2019 du SDeau50, celui-ci sera annexé à la délibération.

- 2- Aménagement du Parc – Devis plantation, gestion végétale et construction bois dans le parc

Madame le Maire informe le conseil que le projet d'aménagement du Parc suit son cours.

Nous avons reçu un devis de l'Atelier de Flo concernant le suivi des plantations des bosquets, le suivi des plantations du jardin des gourmandises, la fourniture, livraison et plantation d'un lot de plans forestiers, la réalisation de mobilier bois et le conseil en paysage d'un montant de 14 280 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, valide le devis de l'Atelier de Flo d'un montant de 14 280 € TTC, autorise madame le Maire à signer celui-ci et à régler la dépense.

### 3- Assainissement village de l'Eventard – divers achat de terrains

Suite à la délibération du 11 avril 2016 concernant l'acquisition des terrains pour l'assainissement du village de l'Eventard.

Me Léonard, notaire, chargé de la régularisation de l'acquisition des parcelles de terrain, nous demande de lui adresser une nouvelle délibération mentionnant les références cadastrales des parcelles acquises et de préciser le prix de chacune desdites parcelles :

- AP 39 : Mme Claudia CHEMARIN 174 rue de Rivoli 75001 PARIS d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> au prix de 1€
- AO 34 : Mme Ambroise BUNET 13 la Saurie 50770 PIROU et M. Killien BUNET 9 la Nacourie 50270 SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN d'une superficie de 87 m<sup>2</sup> au prix de 1€
- BD 196 : M. Pascal LEFILLEUL 9 rue de l'Eventard 50770 PIROU d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> au prix de 1€

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à l'achat des parcelles AP 39, AO 34 et BD 196 pour l'euro symbolique chacune, à signer les actes et à régler les dépenses inscrites au budget.

### 4- Avenants modification du temps de travail des adjoints administratifs contractuels

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier les temps de travail des postes d'accueil et de comptabilité de la Mairie.

En effet, la commune n'ayant pas pu recruter une secrétaire générale, les contractuelles devront gérer le secrétariat général de la mairie.

Madame le Maire informe le conseil que l'agence postale communale est de nouveau ouverte du lundi au vendredi matin depuis hier (suite à la demande des habitants et des services de la poste aux vues des fêtes qui arrivent).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 39-4 ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le contrat à durée déterminée portant recrutement de Mme Sylvie POUPPEVILLE pour une période du 10 septembre 2020 au 9 mars 2021, en qualité d'adjoint administratif contractuel et pour un temps de travail de 32h00/35h00 ;

Vu le contrat à durée déterminée portant recrutement de Mme Morgane LE POLES, pour la période du 14 septembre 2020 au 13 décembre 2020 puis du 14 décembre 2020 au 9 mars 2021, en qualité d'adjoint administratif contractuel et pour un temps de travail de 32h00/35h00

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er :

Le temps de travail et à la rémunération des contrats à durée déterminée désignés ci-dessus est modifié comme suit :

À compter du 23/11/2020, le temps de travail de Mme Sylvie POUPPEVILLE et Mme Morgane LE POLES, adjointes administratives contractuelles, est fixé à 35h00/ 35h00.

Mme Sylvie POUPPEVILLE et Mme Morgane LE POLES percevront, à compter de cette date, une rémunération calculée par référence au 1er échelon dudit grade correspondant à l'indice brut 350 et à l'indice majoré 327, pour une durée hebdomadaire de 35h00 / 35h00

ARTICLE 2 :

Les autres articles des contrats susvisés restent inchangés.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

5- Camping

- Salle de convivialité camping

Le camping a besoin d'une grande salle pour ses diverses activités.

Après consultation de trois architectes, nous avons reçu les devis de deux architectes :

- **Cabinet BOISROUX PETERS :**

Pour la mission de base selon la loi MOP qui se calcule sur le montant HT des travaux notre taux d'honoraires s'établirait autour de 8.5 % soit un montant de 34 399.50 Euros HT (la proposition intègre un bureau d'étude pour les lots électricité chauffage ventilation et plomberie).

L'OPC planification de chantier représente 0.08 % du montant HT des travaux soit 3 237.60 Euros HT.

En plus de l'architecte et son équipe en tant que maître d'ouvrage, nous devons :

Faire réaliser une étude de sol G2 AVP.

Passer une mission de contrôle technique.

Passer une mission de coordonnateur sécurité.

- **Camélia Alex-Lettenneur**

**PROPOSITION HONORAIRES HT :**

EQUIPE MAITRISE D'ŒUVRE	Alex-Lettenneur ARCHITECTE	AECO Economie de la construction	IFLUIDE Chauffage, ventilation, électricité	TOTAL HT
Phase diagnostique	3 400, 00 €	1 000 €	800,00 €	5 200,00 €
Mission de base				10 % du montant des travaux

Madame le Maire propose de retenir l'architecte Camélia Alex-Lettenneur, suite à l'entretien et projet proposé.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à démarrer les différentes démarches avec l'architecte Camélia Alex-Lettenneur de déposer le permis de construire et tout document d'urbanisme et à régler les premières dépenses.

- Piscine

### **Margelles piscine**

Madame le Maire présente le devis de MCP bâtiment concernant la réfection du tour de la piscine en margelles, le décollage et recollage des margelles et changement des margelles cassées d'un montant de 4 601,52 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise MCP bâtiment d'un montant de 4 601,52 € TTC et à régler la dépense correspondante.

- Plantations

Madame Ledanois présente au conseil le devis de l'entreprise Direct Végétaux concernant les plantations de gros sujets d'un montant de 3 971 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Direct Végétaux et à régler la dépense correspondante.

### **Grillage et kit occultant anciennes parcelles de Mobil-home**

Lors du conseil du 28 octobre 2020, le conseil à l'unanimité a autorisé Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Districo d'un montant de 1692,90€ TTC et à régler la dépense correspondante.

L'entreprise Districo a oublié de mentionner sur son devis les colliers verts Bekafor pour la fixation du grillage. Le devis concernant les colliers s'élève à 233,64€ TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Districo d'un montant de 233,64€ TTC et à régler la dépense correspondante.

### **Grillage et kit occultant nouvelles parcelles de Mobil-home**

Lors du conseil du 28 octobre 2020, le conseil à l'unanimité a autorisé Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Districo d'un montant de 3861,08€ TTC et à régler la dépense correspondante.

L'entreprise Districo a oublié de mentionner sur son devis les colliers verts Bekafor pour la fixation du grillage. Le devis concernant les colliers s'élève à 642,51€ TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Districo d'un montant de 642,51€ TTC et à régler la dépense correspondante.

- Sanitaire

Madame Ledanois informe le conseil qu'il convient de faire des travaux de réfection au camping.

Plusieurs devis ont été demandés :

**Toilettes femmes ancien sanitaire, toilettes et douches salle PMR ancien sanitaire et toilettes piscine :**

Descriptif	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
<p><u>1/ Toilettes femmes ancien sanitaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Cabines en compact sur pied avec verrou targette</li> <li>- 6 fonds de cabine</li> <li>- Habillage mural en panneau compact</li> <li>- 6 Coffrage- habillage de bâtis support pour tous les toilettes</li> <li>- 6 cuvettes suspendues</li> <li>- 6 abattants</li> <li>- 6 boutons poussoirs</li> <li>- La pose entière de toutes les installations</li> </ul>	Sanitec	16 434,82 €	19 721,78 €
<p><u>2/ Toilettes et douches salle PMR ancien Sanitaire</u></p> <p><u>Toilettes PMR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habillage mural</li> <li>- Coffrage habillage bâtis support</li> <li>- 1 cuvette suspendue</li> <li>- 1 abattant</li> <li>- 1 bouton poussoir</li> <li>- 1 barre d'appuis pour le wc PMR</li> <li>- La pose entière de toutes les installations</li> </ul> <p><u>Douche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habillage murale de 2 côtés</li> <li>- La pose entière de l'installation</li> </ul>	Amice	Ne peut pas répondre à l'ensemble des critères demandés	
<p><u>3 / Toilettes piscine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habillage mural sur tous les côtés des murs des 2 toilettes</li> <li>- 2 Coffrage habillage bâtis support</li> <li>- 2 cuvettes suspendues</li> <li>- 2 abattants</li> <li>- 2 boutons poussoirs</li> <li>- 1 barre d'appuis pour le wc PMR</li> <li>- La pose entière de toutes les installations</li> </ul>	Saniloisirs	26 429,60 €	31 715,52 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Sanitec d'un montant de 19 721,78 € TTC, à inscrire la dépense correspondante dans les restes à réaliser 2020 du budget camping et à régler la dépense correspondante sur le budget camping 2021.

**Sanitaire Pyramide avec plan sanitaire compact et évier résine**

Descriptif	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
<p><u>1/ bacs à vaisselle : nombre de 12 éviers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan sanitaire compact et évier résine</li> <li>- Joes, panneaux et pieds</li> <li>- Consoles intermédiaires</li> <li>- Bondes</li> <li>- Gravure égouttoir</li> <li>- La pose entière de toute l'installation</li> </ul>	Sanitec	15 547,64 €	18 657,17 €
<p><u>2/ Bacs à linge : nombre de 6 bacs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan sanitaire compact et évier résine</li> <li>- Joes, panneaux et pieds</li> <li>- Consoles intermédiaires</li> <li>- Bondes</li> <li>- Gravure égouttoir</li> <li>- La pose entière de toute l'installation</li> </ul>	Amice	Ne peut pas répondre à l'ensemble des critères demandés	
	Saniloisirs	18 861,65 €	22 633,98 €

## Sanitaire Pyramide avec plan sanitaire et évier en résine

Descriptif	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
1/ bacs à vaisselle : nombre de 12 évier - Plan sanitaire évier en résine - Joues, panneaux et pieds - Consoles intermédiaires - Bondes - Gravure égouttoir - La pose entière de toute l'installation	Sanitec	18 931,09 €	22 717,31 €
2/ Bacs à linge : nombre de 6 bacs - Plan sanitaire évier en résine - Joues, panneaux et pieds - Gravure égouttoir - Consoles intermédiaires - Bondes - La pose entière de toute l'installation	Amice	Ne peut pas répondre à l'ensemble des critères demandés	
	Saniloisirs	20 425,88 €	24 475,06 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Sanitec d'un montant de 22 717,31 € TTC, à inscrire la dépense correspondante dans les restes à réaliser 2020 du budget camping et à régler la dépense correspondantes sur le budget camping 2021.

- Extension logiciel camping – réservation en ligne

Madame Ledanois informe le conseil qu'elle a participé à une visioconférence avec Sequoiasoft le 6 novembre 2020 concernant la réservation en ligne au camping Le Clos Marin.

L'entreprise nous propose un devis :

### **Solution de réservation en ligne eSeason Resa**

Le devis à 79 € HT par mois + 0,98€ HT par demande de réservation pour l'abonnement eSeason réservation en ligne que l'on peut inclure sur notre site actuel.

Le paramétrage initial d'eSeason Resa est offert (soit une économie de 290 € ht) sur la base d'un cahier de paramétrage rempli par nos soins, incluant un module de formation téléphonique aux outils délivrés lors de l'activation

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis pour la solution de réservation en ligne eSeason au prix de 79 € HT par mois + 0,98€ HT par demande de réservation.

### 6- Personnel communal

Madame le Maire informe le conseil que cette question est reportée à un prochain conseil municipal.

#### 7- Consultation pour les produits d'entretien 2021

Madame le Maire rappelle au conseil que chaque année, il est procédé à une consultation pour les fournitures d'entretien. Les résultats de cette consultation pour 2021 sont les suivants :

	TLD Pro	PLG	ORAPI
MAIRIE	5 439,23 €	5 074,01 €	N'a pas répondu à l'ensemble de la demande, manque quelques produits
CAMPING	3 871,82 €	1 276,37 €	
TOTAL TTC	9 311,03 €	6 350,38 €	5 400,93 €

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise PLG pour un montant annuel estimé à 5 074,01 € TTC pour les services communaux et 1 276,37 € TTC pour le camping.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise PLG et autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente qui sera inscrite au BP commune 2021.

#### 8- Consultation pour les fournitures administratives 2021

Madame le Maire rappelle au conseil que chaque année, il est procédé à une consultation pour les fournitures administratives. Les résultats de cette consultation pour 2021 sont les suivants :

	MAJUSCULE	Bureau Ouest	OLG BUREAU
MAIRIE	3 349,26	3 441,18	
CAMPING	342,50	488,66	
TOTAL TTC	3 691,76	3 929,84	N'a pas répondu

Madame le Maire propose de retenir l'offre de Majuscule pour un montant annuel estimé à 3 691,76 € TTC pour les services communaux et 342,50 TTC pour le camping.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MAJUSCULE et autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente qui sera inscrite au BP commune 2021.

#### 9- Budget commune – RAR 2020

Après discussion avec le percepteur, il est bien trop tôt pour établir l'état des restes à réaliser. En effet, cet état devra être établi dans les premiers jours de janvier 2021 et détaillera les dépenses et les recettes d'investissement pour lesquelles est constatée **au 31/12/2020** un engagement juridique (pour les dépenses, une facture, un marché signé, un devis signé et pour les recettes l'état de notification).

## 10- Travaux divers

- Rue de la Vallée

Madame le Maire présente au conseil municipal deux devis de la SARLEC concernant l'effacement de l'éclairage public rue de la Vallée.

Le devis de la SARLEC pour les travaux de base lanternes Clip s'élève à 18 294,00 € TTC.

Le devis de la SARLEC pour les travaux de variante lanternes Noa s'élève à 16 068,00 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARLEC à hauteur de 16 068,00€ TTC pour les travaux de variante lanternes Noa et à prévoir les crédits correspondants articles 2315-58.

- Rue Fernand Desplanques

Madame le Maire présente au conseil municipal deux devis de la SARLEC concernant la rénovation éclairage public rue Fernand Desplanques.

Le devis de la SARLEC pour les travaux de rénovation de l'éclairage public rue Fernand Desplanques s'élève à 29 658,00 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARLEC à hauteur de 29 658,00 € TTC et à prévoir les crédits correspondants articles 2315-58 et autoriser Madame le Maire à demander des subventions pour améliorer de l'éclairage et les économies d'énergie en particulier près du Parc des Marais.

- Rue le Bas de la Rue

Les travaux rue le Bas de la Rue sont presque finis.

- Salle Guillon

Le désamiantage est terminé.

## 11- Vidéoprotection

La réunion de lancement est prévue le 19 novembre 2020 en Mairie.

## 12- Boulevard sous la Dune

Madame le Maire présente un devis concernant l'extension du réseau d'éclairage public au Boulevard sous la Dune.

Le devis de la SARLEC pour ces travaux s'élève à 11 073,60 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARLEC à hauteur de 11 073,60 € TTC et à prévoir les crédits correspondants 2315-58.

### 13- Questions diverses

#### a) Réouverture du point numérique à la sous-préfecture de Coutances

A compter du mercredi 18 novembre 2020 le point numérique de la sous-préfecture de Coutances réouvre. Le public pourra être accueilli, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h pour toutes les démarches concernant les permis de conduire et les cartes grises.

L'usager pourra prendre rendez-vous sur le site de la préfecture de la Manche via le lien suivant : <https://www.manche.gouv.fr/booking/create/46521>

#### b) Dispositif d'aide complémentaire au fond de solidarité de l'Etat

Afin d'accompagner les entreprises qui font face à une perte de leur activité durant cette deuxième période de confinement, la Région et la Communauté de communes mettent en place d'un dispositif d'aide complémentaire au fonds de solidarité de l'Etat.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises (critères cumulatifs) :

- de 0 à 4 salariés
- des secteurs de l'hôtellerie, hébergement, restauration, tourisme, culture, sport et évènementiel (directement ou indirectement).
- qui ne font pas l'objet d'une fermeture administrative (les entreprises fermées administrativement et toutes celle qui subissent une perte de chiffre d'affaires supérieur à 50 % peuvent bénéficier du fonds de solidarité national. La demande est à faire sur le site des impôts à partir du 1er décembre)
- qui subissent sur la période octobre-novembre une perte de chiffre d'affaires comprise entre – 30 et – 50 % par rapport à la même période en 2019 (les entreprises créées depuis novembre 2019 sont éligibles à condition de présenter un chiffre d'affaires cumulé d'au moins 8000 €)

Par exemple, il peut s'agir de photographes, de loueur de matériel de sonorisation, de fête ou de sport, de traiteurs... dont l'activité est liée aux secteurs d'activités mentionnés ci-dessus et qui n'ont pas pu retrouver une activité normale sans toutefois se voir imposer une fermeture au public. Il peut aussi d'agir d'artisans ou de commerces restés ouverts (type épicerie multiservices) mais qui voient leur clientèle baissée en raison du confinement...

Les délais pour la mise en place de cette aide avec la Région étant très courts et les besoins des entreprises urgents, il convient d'indiquer avant mercredi 18 novembre 9h dernier délais, le nom (et si possible les coordonnées) des entreprises.

#### TOUR DE TABLE :

M. Gérard LEMOINE informe le conseil qu'il faut prévoir en début d'année : gueuses, anneaux et chaînes.

M. Alain GIARD informe le conseil qu'il faut revoir les terrains de pétanque.

M. Alain GIARD explique au conseil qu'il faut remettre des plots place des Bocagers. Un sapin avec racine sera planté.

M. Patrick LENORMAND informe le conseil que la cérémonie au monument aux morts, le 11 novembre s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15  
-----

Le Maire,  
Noëlle LEFORESTIER

